

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique Oloron-Carrière Laborde

De : [REDACTED]

Date : 16/04/2024 11:55

Pour : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Bonjour Monsieur le Préfet, Monsieur le commissaire Enquêteur,

- Je renvoie nos observations sans les pièces jointes, j'ai tenté mais ma messagerie indique un défaut : trop volumineux.

Ne voyant pas la publication remise mardi 9 avril en main propre à M. le Commissaire en mairie d'Oloron, je place ici la contribution émise au nom de l'ACCOB transmise par moi-même. D'autres avis inscrits par la suite sont visibles, d'où la copie ci-après de notre intervention. (je ne comprends pas la non mise en ligne visible à tous, comme les autres. Je ne peux pas joindre les 19 documents complémentaires que j'ai également remis à M. le Commissaire en version imprimée le mardi 9 avril. cela est trop lourd pour ma messagerie. Merci de m'indiquer comment il est possible de le faire en ligne, s'il vous plaît. Est-ce que Monsieur le Commissaire Enquêteur peut placer les documents joints de son côté peut-être plus facilement ? Merci de me dire ce qu'il en est je vous prie. Je vous remercie par avance
Sincères salutations,

Jean Claude Dutter

Copie de nos observations (sans les pièces jointes donc)

A.C.C.O.B.

ASSOCIATION POUR LA CONSERVATION DU CADRE DE VIE

D'OLORON ET DU BAGER

N° d'identification RNA : W642002032

2750 Route du Maquis du Bager sud – 64400 OLORON SAINTE MARIE

Tél : 06 95 75 30 40 - accob.contact@gmail.com

Enquête Publique carrière Laborde 05 avril 2024

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Préambule :

Voici un document qui vous permettra de comprendre l'historique de notre association vis-à-vis de cette carrière et vous aidera je l'espère à donner un avis circonstancié sur la demande faite par l'entreprise Laborde relative à la carrière de granulats au Bager d'Oloron.

Je vous le communique en tant que Président de l'association ACCOB pour indiquer les nuisances multiples remontées auprès de notre association par des riverains ou autres citoyens, mais en même temps à titre personnel puisque j'habite à proximité de cette dernière.

Pour resituer nos soucis de voisinage avec cette entreprise, je retrace brièvement le vécu :

1985, des habitants du Bager créent une association nommée l'**ADEPSO** (Association de Défense de l'Environnement du Bager Sud d'Oloron) pour lutter contre d'importantes nuisances qu'ils subissent quotidiennement. L'association arrive à peu de résultats puisque trop petite.

Les tirs de mines sont toutefois modifiés, c'est important. Ces tirs provoquaient des vibrations qui arrivaient à lézarder les structures environnantes. (maisons d'habitation, granges, etc...)

Le carrier doit désormais réaliser des tirs fractionnés qui réduisent les ondes de choc, vibrations, de façon à ne pas détériorer les bâtiments.

En 2005, l'entreprise Laborde demande une extension en redémarrant de nouveaux paliers depuis le flanc haut de la montagne et en 2017 modifie et refait totalement l'installation industrielle.

C'est devant l'ampleur de cette nouvelle extension de carrière que l'association se renouvelle et tente de dialoguer avec le propriétaire et les élus, en vain.

L'ACCOB voit le jour en 2015 en modifiant les statuts de l'**ADEBSO** pour veiller au grain sur la carrière Laborde mais aussi sur des projets d'autres carrières prévus sur la commune d'Oloron.

Projet d'extension de la carrière Laborde 2024 :

Depuis plusieurs années, nous continuons à alerter M. LABORDE Guy responsable de la carrière et nos élus sur les nuisances qui perdurent et qui sont au-delà du supportable parfois pour les habitants riverains, voire d'autres citoyens un peu plus éloignés.

Nous avons (mon épouse et moi-même) téléphoné, échangé par SMS à M. Laborde pour lui demander d'intervenir et apporter des actions correctives concernant notamment le bruit

émis par ses équipements.

Il est venu plusieurs fois chez nous pour se rendre compte par lui-même et a reconnu que c'était

anormalement bruyant, qu'il ne comprenait pas...

C'est à ce moment, devant une tasse de café chez moi qu'il m'avait appris qu'il demanderait une prolongation de quelques années supplémentaires parce qu'il n'aurait pas eu assez de commandes pour exploiter la totalité comme il l'avait prévu et clore ainsi définitivement la carrière fin 2024 comme c'était initialement écrit sur l'AP.

C'est avec surprise et déception que nous venons de lire sur les documents de demande de prolongation qu'il ne s'agit pas simplement de quelques années, mais de trente ans supplémentaires.

Nous souhaitons vous présenter divers documents qui attestent les nombreuses nuisances émises par l'exploitant qui ne prend pas en compte nos réclamations, réitérées depuis des années et aussi dernièrement, durant l'année 2023.

Nous ne sommes pas contre l'exploitation de granulats, à condition que l'exploitant travaille dans les règles de l'art, ce qui fait encore défaut actuellement dans de nombreux domaines.

A un moment, il avait été question de créer un COPIL (Comité de Pilotage) entre l'association, la municipalité et le carrier pour établir un dialogue, améliorer les relations avec les riverains et usagers de la route, etc.

Rien n'a été encore mis en place ce jour, nous le regrettons beaucoup. Nous sommes toujours demandeurs, nous tenons à le rappeler.

Pour que vous compreniez nos problèmes, vous trouverez ci-joints à cette lettre des documents qui les relatent d'une part et d'autres qui en attestent.

Nuisance Bruit :

Depuis des mois, nous téléphonons directement au responsable de la carrière, M. Guy Laborde pour lui signaler que depuis la mise en place des nouveaux équipements réalisée en février 2017 nous constatons davantage de bruit émis notamment par un ou des concasseurs.

Il est venu le constater chez moi, reconnaissant qu'il ne comprenait pas la raison de ce dysfonctionnement.

Vous pourrez lire sur le document relatif au CDNPS que les « protections » anti bruit de la nouvelle installation ont été élaborées simplement avec un logiciel. (Application de ZOBOFF)

J'ai émis une remarque au moment où cette information a été faite. J'avais demandé la mise en place d'un merlon et/ou autres isolations acoustiques ; on m'a répondu que c'était suffisant en l'état.

La réalité est tout autre, par moments le bruit est extrêmement gênant pour le voisinage.

J'ai demandé également qu'une action corrective efficace soit mise en place au sujet du chargement des bennes à l'aide des pelles mécaniques sur les paliers exploités.

Lorsque le godet déverse des gros blocs de pierre dans la benne métallique, cela provoque un bruit infernal pour les habitants situés en face, au voisinage de la carrière.

M. Guy Laborde en a convenu aussi lors d'un contrôle depuis chez moi, disant « *qu'en plus ils abîment, défoncent les bennes* ».

La solution retenue par le dirigeant a été de mettre en place une affiche dans les engins de chantier. Je lui ai répondu que cela marcherait quelques jours et aussitôt oublié, c'est malheureusement ce qui s'est produit.

Ma proposition était de recouvrir de caoutchouc épais l'intérieur des bennes des tombereaux, ce qui pourrait résoudre à la fois les deux problèmes cités...

Encore plus économique et écologique à mes yeux, serait de placer du granulats plus fin en début

de chargement

avant de déposer les gros blocs... ce qui réduirait les plus importantes nuisances sonores. Malheureusement, les mêmes nuisances perdurent encore ce jour.

Le raclement intensif des godets sur la roche mère est aussi un bruit crispant quand il est répété durant des heures. M. Laborde a répondu que c'était dû à un nouvel employé qui était aux manœuvres ce jour-là...

Comme cela se produit assez régulièrement, je pense que ce n'était pas la vérité du tout. Il semble à mon avis se « moquer » bel et bien de nos requêtes.

Nuisances poussières :

Là aussi, depuis la mise en marche de la nouvelle installation, les concasseurs, convoyeurs, etc. ont été modifiés, déplacés (2017). Nous pensons que c'est la cause d'une production de poussières accentuées. Cette dernière se dilue insidieusement dans l'atmosphère.

C'est ce que respirent au quotidien les habitants du Bager et même de Lurbe car le vent d'Est dirige souvent le nuage dans cette direction.

Preuve en est, le dépôt régulier des particules extrêmement fines, bien visibles sur les véhicules ou sur nos tables de salon de jardin par exemple et même à l'intérieur de nos habitations.

Même chose sur la chaussée de la départementale 918 sur la portion de Saint-Christau où la poussière se transforme en boue dès qu'il pleut sur les voies de circulation, aspergeant, salissant tous les véhicules et usagers de la route.

Pire, ces poussières nommées « fines » sont entraînées ensuite dans la rivière l'Ourtau (Natura 2000) où elles finissent par se cumuler colmatant le lit mineur. Il en résulte la disparition des différents cortèges aquatiques, donc de la chaîne alimentaire des poissons, mais aussi des oiseaux, participant de fait à la perte inexorable de la biodiversité reconnue actuellement.

Nuisances tirs d'explosifs :

Comme je l'ai écrit en préambule, les tirs sont moins impactants qu'il y a une trentaine d'années du fait que la technologie de mise à feu a été améliorée. (tirs fractionnés)

Malgré tout, il arrive que certains préparatifs soient encore parfois « bâclés » puisque suite à cela, le propriétaire a reconnu une fois notamment, qu'habituellement du sable est déposé sur les forages contenant l'explosif nous expliqua-t-il. Bien fait, il en résulte que l'explosion fait son travail en profondeur et ne produit pas l'effet nommée « pétard » lorsque c'est mal opéré qui crée du coup une onde de choc énorme en l'air, ressentie jusqu'au lointain, allant parfois jusqu'à faire suffoquer. C'est ce qui s'était produit cette fois-là.

Nuisances sur l'eau :

Nous avons dû intervenir à plusieurs reprises à ce niveau.

Toujours à la suite de la réfection des installations, ni l'exploitant ni les services de contrôle de l'Etat n'ont fait correctement leur travail au vu des événements.

En effet, sur le plan inclus à l'Arrêté Préfectoral N° 02/IC/78 (Doc Plan N°1) il était bien prévu la construction de nouveaux bacs de rétention/décantation pour récupérer les eaux pluviales qui lessivent les parois et chemins d'accès sur plusieurs dizaines d'hectares que couvre la carrière mais

également les eaux de nettoyage.

Aucun bassin n'était en service à ce moment-là. Ils avaient oublié ...nous ont-ils répondu lors d'une visite des lieux.

De fait en 2018, les eaux formant l'équivalent d'une rivière au débit relativement important, chargées de fines, dévalaient le chemin de Saint Christau jusqu'à la Départementale 918 pour rejoindre la rivière L'Ourtau Natura 2000.

C'est ce qui a fait que nous avons interpellé les pouvoirs publics qui se sont déplacés le jour suivant ; mais les dégâts sur la rivière L'Ourtau étaient déjà irréversibles.

Comme vous pouvez le constater sur les trois PV réalisés la Fédération de Pêche 64, le jour après l'orage alors qu'il n'y avait plus d'eau, les spécialistes ont constaté un dépôt équivalent à 10 tonnes de fines sur les bords du fossé le long de la route sur une distance de 600 m en linéaire.

Combien de tonnes ont dévalé dans le lit de la rivière qui se jette dans le gave d'Aspe ? Personne n'a su répondre...

La biodiversité a payé cher ces manquements (entre autres le saumon Atlantique présent dans L'Ourtau et le gave d'Aspe)

Pour contourner le problème à moindre coût, des bacs de décantation ont été « bricolés » via les petits bassins de décantation prévus à l'origine pour le lavage de la station de béton arrêtée désormais.

L'exploitant n'a pas réalisé la nouvelle structure étudiée par les bureaux d'études, correspondant au cahier des charges, c'est-à-dire au volume maximum d'eau pouvant provenir d'un fort orage par exemple sur le bassin versant de la montagne au-dessus. Avec le changement climatique cela devrait s'accroître selon les scientifiques.

Il s'est contenté d'employer des bassins qui servaient à de petits volumes, correspondant uniquement au lavage d'une petite centrale à béton désormais arrêtée.

A notre avis, ces bassins ne suffisent pas à retenir efficacement les particules en suspension dans les eaux torrentueuses qui déferlent du bassin versant lors de fortes pluies ou orages. (Voir photos N°2 sur pièces jointes, vidéos en stock si besoin) Vu le débit important, l'eau traverse ces bacs sans avoir un temps de « dormance » nécessaire et ainsi favoriser la dépose des particules polluantes, rendant quasiment inopérant ces bassins inadaptés dont le rejet aurait dû être supprimé et remplacé par une pompe devant remonter les effluents dans le bassin non réalisé à ce jour.

Nous demandons à l'exploitant, aux services de l'Etat de mettre enfin en place les structures qui apparaissent sur le plan qui ont été approuvées par Monsieur le Préfet et ses services lors de la réalisation des modifications de l'outil de travail. Il en va de la protection de la rivière, de la biodiversité et des nappes phréatiques jouxtant la carrière.

Des riverains nous ont informés que les bassins actuellement en service sont clôturés simplement avec du fil barbelé. Ils craignent pour la sécurité des jeunes enfants qui jouent dans les environs et peuvent accidentellement passer entre les fils de fer avec le risque potentiel de noyade.

La demande a été faite de vive voix au propriétaire de clôturer avec du grillage pour éviter un éventuel drame. Rien de fait à ce jour, hormis dernièrement un gros nettoyage pour être dans les clous pour l'Enquête Publique dirait-on.

Nous resterons vigilants quant aux écoulements de ces bassins dans la rigole qui déverse le tout dans L'Ourtau. Cette dernière étant dissimulée du regard de tout un chacun... difficile de faire le constat sans surveiller de près.

Le chemin communal dit de Saint Christau comporte à proximité immédiate de la barrière qui conduit à l'exploitation un amoncellement énorme de gravier qui s'est accumulé sur toute la largeur du dit chemin de Saint Christau, provoquant un énorme dos d'âne (déversement des camions qui virent vers le dépôt situé plus bas). Il cache littéralement la continuité de ce dernier, faisant parfois rebrousser chemin à certains usagers qui pensent qu'ils entrent dans la carrière. Pour ceux qui connaissent ce chemin, il s'avère que ce passage très surélevé peut être dangereux même à vitesse réduite. (Photo N°1)

Il a été demandé à l'exploitant M. Guy Laborde de remettre le chemin en état il y a des mois. Là encore rien n'a été entrepris pour rendre la route accessible à tous les usagers sans danger, sachant que la route n'appartient pas qu'à la carrière Laborde mais aussi à tous les usagers puisque communale.

-

-

Sécurité au niveau du Stop au carrefour de la D 918 :

Des témoignages attestent que certains conducteurs de poids lourds ne s'arrêtent pas au stop, ce qui a valu des frayeurs à certains automobilistes et à des motards.

Il est vrai que certains chauffeurs respectent le panneau Stop. Je peux en témoigner personnellement ; mais d'autres m'ont forcé à m'arrêter de justesse pour les éviter puisqu'ils sont passés sans s'arrêter comme il devraient le faire.

De nombreux témoignages sont revenus vers l'association également (à l'exploitant également), cela nous inquiète vraiment. (Pour rappel, parfois ce sont des camions estampillés « LABORDE » ...)

M. Laborde est bien au courant comme la mairie. Est-ce qu'il faut un accident grave pour réagir, faire le nécessaire pour que le code de la route soit simplement respecté ?

De temps à autre, des camions trop chargés déversent dans les virages du gravier, ce qui est accidentogène pour les usagers de la route, particulièrement les vélos et motos.

Parfois l'exploitant fait nettoyer la chaussée par ses salariés (surtout quand on alerte) d'autres fois c'est le passage répété des véhicules qui pousse le gravier sur le côté avec le temps...

Récemment, des personnes se sont plaintes aussi de la vitesse exagérée des camions sur la route de Lurbe. A voir donc ce point aussi pour assurer la sécurité.

Aspect paysager :

Comme tout un chacun peut le constater actuellement, le réchauffement climatique nous tombe avec violence dessus.

Raison pour laquelle le remblais mis en place sur les premiers paliers du haut de la carrière qui ont maintenant une quinzaine d'années n'évolue pas normalement.

On peut constater qu'il s'agit d'une régénération qui demeure basse, les essences tels les hêtres qui devraient en dix ans faire la hauteur du palier sont inexistantes.

Raison pour laquelle nous pensons que le remblai mis en place ne correspond pas ou plus au besoin des plantations.

La strate de matières organiques mise en place par l'exploitant n'est de fait pas assez importante pour conserver un minimum d'humidité.

Nous demandons que soient revues l'épaisseur et la qualité des substrats à mettre en place pour que des essences résistantes au réchauffement puissent être plantées et évoluer plus normalement.

Dans les conditions actuelles, nous doutons que les vergnes et buissons puissent un jour masquer les paliers, la carrière.

A noter que cette balafre au cœur d'une zone naturelle, à flanc de montagne choque beaucoup de personnes. Par ailleurs, nombre de touristes se posent la question : Comment peut-on laisser faire cela !

Photo montrant la végétation qui a des difficultés à croître vu la pauvreté des ressources

Monsieur le Commissaire, tout ceci pour dire qu'il est harassant de revenir depuis des dizaines d'années sur des problèmes qui n'ont jamais été réellement pris en compte par l'exploitant. Depuis deux à trois ans, depuis les plaintes ACCOB en fait, le dirigeant semble venir vers nous, semble écouter, mais aucune action corrective n'a réduit efficacement les différentes nuisances.

Avec cette demande de renouvellement, nous espérons vivement que les requêtes de nos adhérents sympathisants et tous les autres citoyens lambda soient entendues.

Si le carrier s'engage à réduire immédiatement les nuisances sonores et également toutes les autres citées ci-avant nous arriverons certainement à supporter l'exploitation de cette carrière. Il en va de la tranquillité et de la sécurité de tous.

Conclusion :

Les établissements Laborde demandent à exploiter durant encore 30 années cette carrière.

Ce que nous riverains demandons, est que M. Laborde fasse le nécessaire pour réduire comme il nous l'avait promis le bruit du ou des concasseurs, le bruit lors du chargement des camions sur les paliers de production, le raclement des engins sur la roche mère.

Réduire aussi les productions de poussières qui sont aussi une vraie nuisance par moments.

Nous demandons à M. Laborde que nous soit remise une analyse faite par un bureau indépendant qui certifie que ces poussières ne contiennent pas de silice comme il nous l'avait affirmé verbalement en 2005.

Nous voulons nous riverains, un document authentique l'attestant, il en va de notre santé, mais aussi de celle de tous les employés de son entreprise.

Même chose quand au bruit, nous souhaitons que des mesures soient prises au moment où les équipements sont en « défaut », qu'elles soient réalisées par des experts et non à l'oreille comme le fait M. Laborde. Il sera nécessaire de laisser des enregistreurs plusieurs jours pour obtenir le

résultat que nous escomptons, cela, sans avertir l'exploitant bien sûr. Tout le monde sait très bien comment se passent les auto-contrôles... « *Il ne va pas se tirer une balle dans le pied* » suivant l'expression connue.

Nous vous demandons de signaler le manquement quant à la construction des bassins de décantation qui apparaissent bien sur les plans qui nous ont été remis par la Préfecture fin février et qu'ils deviennent opérationnels avant un éventuel accord du prochain Arrêté Préfectoral.

Nécessité aussi de clôturer la totalité du périmètre de la carrière avec un grillage, jamais fait. Il y a risque important de chute sur les premiers paliers abrupts pour des randonneurs, chasseurs, animaux... c'est un piège qui peut s'avérer mortel.

Ce que demande l'association est uniquement fait dans un but collectif pour le bien des riverains, le bien des divers usagers, en fait de tous même de l'exploitant et de ses salariés, et pas du tout le contraire comme peuvent l'exprimer insidieusement certains.

L'association ACCOB s'oppose à ce projet d'extension en l'état.

Le Président Jean Claude Dutter

Documents joints : (18 pièces)

Lettre Commissaire Enquêteur 21 mai 2007

CR Fédération pêche 64 21 mars 2018

CR Fédération pêche 64 19 avril 2018

CR Fédération pêche 64 23 juillet 2018

PV du CDNPS 20 mars 2017 (p6 et 7)

Lettre procureur 22 mars 2017

Réponse Préfecture pollution brûlage tapis 23 août 2017

Lettre DDTM 19 juillet 2018

Réponse par mail DREAL 08 août 2018

Document Laborde réponses 28 août 2018

Lettre au maire d'Oloron 13 septembre 2019

Lettre maire copie S/P 18 septembre 2019

Lettre à M. Laborde copie au Maire 15 janvier 2020

Alerte « stop » Arnaud Dutter par mail 9 mars 2020

Lettre à M. Laborde copie Maires 7 août 2020

Plan N°1 (Bassins de décantation des eaux pluviales non réalisés)

Photo N° 1 (Dos d'âne gravier à supprimer)

Photo N°2 (Canal de rejet après anciens bacs de décantation de lavage)

Photo N°3 (émissions de poussières)

Après 2020 ont eu lieu à plusieurs reprises des interpellations et relances auprès de M. Guy LABORDE par téléphone, avec échanges SMS sur les nuisances sonores, etc. qui n'ont rien fait changer au bout du compte.

— Pièces jointes : —

Contribution EP Laborde - ACCOB.pdf

547 Ko